



CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone 48 44 88

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 1993

Sont présents :

M. Schorer, Maire

MM. Fornerone, Piazzalunga, Conseillers administratifs

Mmes Babel, Banderet, Cattaneo, Léon, Mazzoli et Piffaretti

MM. Boissonnas, De Bay, Decrey, De Felice, Favre, Fischer, Gobet, Grandgirard, Henry, Maunoir, Maxwell, Pouilly, Renggli, Rossier, Sommaruga et Zogg.

*

Excusés :

MM. Collaud, Corthésy et Paychère.

M. Pouilly s'absente au milieu du point 9.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 1993.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Désignation de 73 jurés pour les tribunaux en 1994. Discussion. Vote.
5. Demande d'un crédit de Fr 68'000,- en vue de l'agrandissement du parking communal du chemin de Marcelly (piscine). Discussion. Vote.
6. Demande d'un crédit de Fr 165'000,- pour la 1ère phase d'une étude en vue de la réalisation d'un passage inférieur routier au carrefour "Avenue de Thônex/rue François-Jacquier/rue de Genève". Discussion. Vote.
7. Projets de délibérations.
8. Communications et propositions du Conseil administratif.
9. Propositions individuelles et questions.

10. A huis clos : préavis aux demandes de naturalisation de MM :

- AL FALLOUJI Ikbal, 1933, de nationalité irakienne, marié, 5 enfants.
- CHEONG CHEN CHUAN Chueng Fiou, 1948, de nationalité mauricienne, célibataire.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 1993

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- La fête du 20e anniversaire du jumelage Thônex/Graveson aura lieu les 23, 24 et 25 avril 1993.
- Une visite du forage géothermique sera prochainement organisée par M. GENOUD, délégué de l'Office Cantonal de l'énergie, pour le Conseil municipal et les écoles thônésiennes.
- Un déplacement est prévu à la Colonie d'Armiaz le samedi 3 avril 1993.
- M. le Président donne lecture de la lettre, du 18 mars 1993, de la Caisse de Prévoyance du Personnel des Etablissements Publics Médicaux du Canton de Genève, propriétaire des immeubles sis – route de Jussy 10, 10a, 12 et 12a, concernant la transformation de la route de Jussy en route principale.

"Pour faire suite à la séance d'information du 1er mars écoulé organisée à l'attention des habitants de notre commune, nous tenons en qualité de propriétaires des immeubles cités en titre à exprimer nos plus vives inquiétudes sur le projet de transformation de la route de Jussy en route principale destinée au trafic de transit. L'augmentation du trafic due à la solution projetée ajoutera d'une part énormément de nuisance à la situation actuelle en augmentant le bruit et la pollution. D'autre part, elle influencera négativement la sécurité des habitants de cette zone déjà confrontés aux difficultés évidentes de stationnement et de déplacement. Aussi, nous vous invitons à renoncer à votre projet et à rechercher une solution préservant les intérêts et la qualité de vie de tous les habitants de notre commune. Veuillez recevoir, M. le président, nos salutations distinguées. Signés M. VOLTOLINI, Directeur et M. J.-Claude ZOSSO, chef de service".

3. Rapport des commissions

- 3.1. M. ROSSIER, rapporteur de la commission de "Circulation" du 25 février 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Les membres de la commission des pétitions ont reçu les pétitionnaires de la route de Jussy et ont accepté l'entrée en matière du Conseil municipal.

- 3.2. M. SOMMARUGA , rapporteur de la commission des "Pétitions" du 25 février 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Les membres de la commission des pétitions ont accepté la pétition et l'ont renvoyée à la commission de circulation pour l'intégrer dans ses réflexions sur le concept routier".

- 3.3. M. MAUNOIR, rapporteur de la commission des "Affaires sociales" du 2 mars 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La Chômière :

Concernant le projet de délibération "La Chômière", il a été décidé la création d'un demi-poste de travail qui s'occupera principalement des problèmes sociaux et du chômage dans les locaux de la rue de Genève où seront regroupés les services sociaux.

A l'unanimité, il est décidé que le Conseil administratif étudie les possibilités évoquées ci-dessus et soumette des résultats à la commission sociale ainsi qu'à celle des finances.

Les maillons du coeur :

A ce jour, 26 personnes se sont inscrites pour participer à l'action des "Maillons du coeur". Le Conseil administratif étudie les modalités de structure et ces personnes seront reconvoquées ultérieurement pour recevoir des directives plus précises".

- 3.4. Mme PIFFARETTI, rapporteur de la commission des "Oeuvres pour la jeunesse" du 9 mars 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Recherchant des informations permettant de créer un parlement des jeunes, nous désirions avoir des contacts avec différents partenaires s'occupant des jeunes comme le Centre de Loisirs ou le Cycle d'orientation. Nous avons donc eu une première séance au Centre de Loisirs et de Rencontres avec M. Philippe RAYMONDA, animateur ; il nous a rapporté que, pour l'instant, les jeunes ne semblent pas préoccupés par ce futur parlement. Il faudrait les contacter et leur en parler. Le centre pourrait éventuellement être disponible pour participer à l'élaboration du règlement y relatif".

- 3.5. M. GRANDGIRARD, rapporteur de la commission "Culture et loisirs" du 11 mars 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Plan quadriennal pour la culture :

Il ne peut actuellement être établi car une clé de répartition est à l'étude entre la Ville et l'Association des Communes Genevoises".

- 3.6. En remplacement de M. PAYCHERE, M. GRANDGIRARD donne lecture des conclusion du rapport de la commission des "Oeuvres pour la jeunesse" et des "Ecoles" du 23 mars 1993 :

"Colonie d'Armiaz :

Avant de prendre une décision sur l'avenir du bâtiment de la colonie, la commission désire de plus amples informations".

4. Désignation de 73 jurés pour les tribunaux 1994.

M. le Président donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 37c à 37g de la loi du 22 novembre 1941, modifiée le 21 juin 1986 (E.2.1.) sur l'organisation judiciaire, ./.

(suite) :

- Vu la circulaire du 8 janvier 1993 du Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Affaires régionales,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. De désigner les 73 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des Tribunaux pour 1994 :

Messieurs :

312.35.381.0.1	EIGENMANN	Félix	médecin-dentiste
322.64.188.0.5	ESTOPPEY	Jean-Charles	cuisinier
323.57.452.0.7	ETIENNE	Jean-Marc	monit.-auto-école
338.49.479.0.4	FERNANDEZ	Daniel	empl. banque
339.55.255.0.5	FETZ	Bruno	E. soudeur
344.44.201.0.2	FIVAZ	Michel	horloger
351.37.438.0.6	FONTOLLIET	Jean-Daniel	droguiste
383.61.320.0.8	GAUTHIER	Pascal	empl. commerce
387.54.264.2.6	GEINOZ	Robert	mécanicien
409.58.318.0.5	GREUTERT	André	E. peintre tapissier
436.60.134.0.2	HALLER	Francis	géographe
437.59.352.0.7	HAMANN	Philippe	fonct. douane
453.65.113.0.5	HEIMBERG	Pierre-Yves	géomètre
471.59.243.0.2	HINTERBERGER	Robert	informaticien
476.47.412.0.5	HOFER	Fred	éducateur
493.47.154.0.9	HUNZIKER	Max	empl. buanderie
502.42.477.0.0	IRACE	Gennaro	E. taxis
503.60.301.0.2	ISABEL	Jean-Pierre	empl. TPG
503.39.104.2.0	ISENEGGER	Joseph	fonctionnaire
505.45.481.0.1	JACOT	Jean	mécan. précision
505.46.444.0.1	JACQUEMOUD	Fernand	botaniste
508.55.156.0.0	JAN	François	ouvr. fabrication
513.52.320.0.1	JENNY	Bertrand	administrateur
534.67.318.0.1	KAUFFMANN	Cyrille	horticulteur
535.65.192.0.7	KECKEIS	Stéphane	motoriste
544.41.268.0.1	KISSLING	Daniel	géologue
567.48.132.0.3	KUHN	Hans	électricien
575.54.417.0.0	LABHART	Marc	cuis. diététicien
577.44.271.0.6	LANDRY	Christian	musicien
579.41.172.0.1	LANZ	Jean	ébéniste
581.53.325.0.6	LATHION	Jean	enseignant
613.61.203.0.0	LORIMIER	Pascal	carrossier
627.46.120.0.1	MAGNIN	Roland	technicien
628.51.349.0.9	MAILLARD	Gérard	fonctionnaire
630.61.126.0.9	MARBACHER	Eric	pupitreur
631.66.286.0.3	MARGAIRAZ	Philippe	E. nett.-mont. aq.

Mesdames :

976.39.629.0.1	ECOEUR-ZAHND	Edmée	secrétaire
727.59.548.0.7	ECOFFEY-RANZINI	Corinne	empl. PTT
304.48.801.0.4	EGGENBERGER-HOFER	Anna	sans
315.42.530.0.8	EMERIT-MERMOUD	Chantal	E. pédic. manu.
333.58.784.0.9	FAVETTA-THALMANN	Christine	commerçante
337.46.675.0.4	FELIX-SCHMIRL	Josette	institutrice
338.63.517.0.7	FERRIOL	Maria	psychologue
339.44.681.0.9	FEUZ	Christiane	directrice
370.48.869.0.9	FUCHS-WENZLAU	Patricia	empl. banque
375.42.551.0.1	GABUS	Madeleine	aide en pharmacie
516.45.550.0.5	GAY	Christine	secrétaire
625.57.503.0.3	GEINOZ-MABILLARD	Patricia	sans
388.39.875.0.0	GENINAZZI-STAUFFER	Jacqueline	sans
292.52.679.0.5	GIANNASI-DUBOIS	Laurence	empl. banque
407.49.844.0.7	GRANDGIRARD-ROUGEMONT	Christiane	institutrice
425.39.504.0.0	HAAS-DUBOIS	Josette	nettoyeuse
435.43.877.0.6	HALDI-GIROUD	Danielle	horticultrice
435.56.677.0.2	HALDIMANN	Anne	secrét.-bancaire
338.45.542.0.1	HANSELMANN-FESER	Rose-Marie	administratrice
470.65.763.0.0	HILLE-DAHL	Karin	coordinatrice
488.39.889.0.1	HUG-DEMONT	Pierrette	secrétaire
707.58.645.0.1	HURRY-PERRET	Marie-Lise	infirmière-assis.
502.46.608.0.1	INGLIS	Carole	maître-équitation
506.42.570.0.7	JAGGI	Anita	E. coiffeuse
509.48.687.0.1	JAUDOUIN-RO TSAERT	Marcelle	vendeuse
403.59.775.0.9	JAUSSI-GOLAY	Françoise	secrétaire
530.41.602.0.1	KARLEN-KING	Hilda	ergothérapeute
536.63.577.0.1	KELLER	Laurence	empl. banque
540.58.750.0.6	KIENER	Catherine	empl. commerce
579.68.531.0.9	LANZ	Sylvie	aide-hospitalière
589.62.748.0.7	LEHNIS	Jacqueline	assistante trésorier
602.54.664.2.8	LIECHTI	Christina	médecin-chirurgien
626.46.760.0.1	MADON-RADLOWSKI	Urszula	sans
614.48.839.0.8	MAIRE-CHENEVARD	P.-Madeleine	courtepoinrière
629.37.584.0.7	MANDOFIA-BITTAR	Monique	secrétaire
630.62.878.0.8	MARECHAL	Laurence	peintre en publicité
638.54.776.0.7	MAURON	Myriam	empl. commerce

5. Demande d'un crédit de Fr 68'000,- en vue de l'agrandissement du parking communal du chemin de Marcellly (piscine).

M. DECREY, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" et de "Circulation" du 16 mars 1993 donne les conclusions de son rapport :

"Le résultat du vote concernant l'agrandissement du parking communal du chemin de Marcellly est de 11 "oui" et 1 "abstention".

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 18 mars 1993 donne lecture des conclusions de son rapport :

"Le vote a été de 10 voix "pour" et 1 "abstention".

M. BOISSONNAS : lors de la séance de commission, il avait été prévu que les places pour les handicapés seraient situées près des parcomètres.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu les art. 30, al 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet présenté par l'Atelier d'architecture P.-A. TOMMASI,
- Vu les préavis favorables des commissions "Etudes & Urbanisme" et "Circulation" du 16 mars 1993,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 18 mars 1993,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'agrandir et d'aménager le parking communal situé au chemin de Marcelly (piscine).
2. D'ouvrir, à cet effet au Conseil administratif, un crédit de Fr 68'000,-.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1994 à 2008.

6. Demande d'un crédit de Fr 165'000,- pour la 1ère phase d'une étude en vue de la réalisation d'un passage inférieur routier au carrefour "avenue de Thônex/rue François-Jacquier/rue de Genève".

M. GOBET, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" et "Circulation" du 16 mars 1993 donne lecture de son rapport :

"Les commissions de "Circulation" et "Etudes & Urbanisme" se sont réunies et ont débattu de ce projet soit : la 1ère phase d'étude en vue de la possible réalisation d'un passage inférieur au carrefour av. de Thônex/rue François-Jacquier/rue de Genève. Le Conseil administratif nous demande ce crédit pour avoir un document technique en vue de la réalisation possible de l'ouvrage le plus important du concept routier nord/sud de Chêne-Bourg et Thônex. Ce concept routier est né d'un projet de circulation de la commune de Chêne-Bourg. Beaucoup d'amendements et des propositions ont été avancés, notamment la demande d'étude de circulation sur les trois communes chênoises. Sur toute la commune de Thônex il faut étudier des moyens moins importants de régler la circulation à ce carrefour, et mettre en oeuvre un concours d'architecture. Après toutes ces remarques, le crédit pour une 1ère phase d'étude a été accepté :

- par la commission de "Circulation" : 6 "oui" 3 "abstentions"*
- par la commission "Etudes et Urbanisme" : 8 "oui" et 4 "abstentions".*

M. FORNERONE précise qu'il s'agit d'une 1ère phase pour démontrer la faisabilité et la justification de cette réalisation. Le Conseil administratif ne voit pas d'autre solution pour débloquer la commune de Thônex que de couper la rue de Genève où le tram 12 va d'ailleurs augmenter sa fréquence. Il s'agit de provoquer la commune de Chêne-Bourg, l'Etat de Genève et l'OTC concernant la circulation de transit.

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 18 mars 1993 donne lecture de son rapport :

"Suite à diverses discussions, la commission des "Finances" a proposé de scinder en deux cette 1ère phase et d'en réduire le coût. Au vote 6 voix "pour" 2 voix "contres" et 3 "abstentions".

M. SCHORER n'envisage pas la réalisation de ce projet si la commune n'en prend pas l'initiative.

M. MAXWELL : après diverses discussions en commissions je ne suis pas convaincu du bien fondé de ce dénivelé. Suite à cela il y a divergence entre ma fraction et moi-même. Ceci est une très bonne chose car cela démontre que mon parti est pluraliste et je propose que nous votions après et en fonction des arguments émis et non en fonction de directives.

Je suis pour le projet communal de circulation, mais en commission on nous avait parlé d'aménagements légers alors que l'on commence directement avec des aménagements lourds. Il y aurait d'autres possibilités, par exemple : un carrefour informatisé, un giratoire avec ou sans arrêts, etc.

D'autre part, je viens d'apprendre qu'en avril, un giratoire temporaire – qui implique le tram – va être mis en fonction à l'intersection de l'avenue de Bel-Air et de la rue de Genève à Chêne-Bourg. Pourquoi ne pas attendre la fin de cette expérience ainsis que les résultats pour le faire à Thônex ?

M. MAXWELL cite les avantages et les désavantages du projet de dénivelé (voir annexe 1.).

M. FORNERONE précise que les travaux qui vont être entrepris à Chêne-Bourg ne peuvent se faire à Thônex vu la configuration des lieux. Les arguments de M. MAXWELL concernant la pollution sont faux.

M. MAXWELL remercie M. FORNERONE de le traiter de menteur et de tricheur dans ses arguments. En ce qui concerne l'augmentation du trafic, il ne peut pas mentir car il ne peut pas prédire l'avenir. Par contre, il peut dire ce qui se passe lorsque l'on facilite la circulation.

Quant à la tricherie, ce carrefour qui sera fait à Chêne-Bourg n'est pas le même qu'à Thônex, mais c'est tout de même un rondau, un giratoire avec un tram en son centre et cela pourrait nous apporter de précieuses informations.

M. GRANDGIRARD pense qu'une étude est indispensable et répondra à beaucoup de questions qui viennent de se poser. Il est urgent et utile de voter ce projet.

M. DE FELICE : la fraction socialiste est opposée à cette étude, vu qu'un seul projet nous est proposé. Si l'on accepte le dénivelé, d'autres problèmes pourraient survenir dans rues adjacentes. D'autre part, l'idée du rond-point n'a pas été abordée.

M. FAVRE fait une déclaration au nom de la fraction libérale :

"Le principe de la demande du crédit d'étude qui nous est présenté, va dans le sens de la réalisation du plan de circulation de Thônex, adopté par ce Conseil municipal, ce que nous enregistrons avec satisfaction. Il permettra de mieux déterminer les problèmes techniques et permettra peut-être de connaître l'avis de notre population.

La fraction libérale est toutefois réticente pour se prononcer aujourd'hui déjà, pour une étude aussi approfondie, même si le montant du crédit demandé reflète déjà une importante diminution, décidée à notre demande, par le Conseil administratif par rapport au projet d'une étude définitive.

Pour notre fraction, il existe à l'heure actuelle trop d'inconnues, pour engager une étude plus extensive. En effet, le problème du coût de l'ouvrage et surtout de la répartition de ce coût entre Thônex et Chêne-Bourg et particulièrement l'Etat de Genève, n'est pas réglé, et ce, pour un ouvrage situé en très grande partie sur Chêne-Bourg et qui devrait appartenir au réseau des routes cantonales. Il est évident pour nous que la commune de Thônex ne peut pas consacrer Fr 7'000'000,- à cette réalisation.

D'ailleurs, l'engagement de l'Etat de reprendre comme routes cantonales les cheminements prévus par le nouveau plan, n'existe pas à ce jour.

Ces hypothèques principales doivent être levées aussi rapidement que possible afin de pouvoir passer au stade suivant de la procédure.

Pour ne pas bloquer le projet, notre fraction estime qu'avant de voter un crédit aussi important pour la réalisation – peut-être hypothétique d'un ouvrage – il y aurait lieu, comme cela a été suggéré en commission, de limiter le crédit à un premier montant destiné à des comptages, à une étude d'impact et à un éventuel aménagement, peut-être fort délicat, d'un carrefour à niveau plus performant.

Dès que ces études auront été réalisées avec dynamisme, soit au plus tard cet automne, nous nous prononcerons sur le crédit qui nous est demandé aujourd'hui.

Cela aurait l'avantage de laisser au Conseil administratif le temps de répondre aux questions que nous avons posées plus haut.

Notre fraction estime par cette politique des petits pas, collaborer à une réalisation souhaitable dans le cadre d'un projet global défini avec un planning précis, cela sans revenir sur la conception du trafic à travers la commune de Thônex et sans attendre d'éventuelles études sur le plan régional qui sont souvent illusoires et repoussent les réalisations aux Calandes Grecques".

M. GOBET fait une déclaration au nom du parti écologiste :

"Le parti écologiste a vraiment peur de ce qui va se réaliser à Thônex. Comme vous avez pu le voir dans "Circulation 2000" l'axe nord/sud va devenir une route primaire c'est-à-dire une route à grand trafic. Si l'on pouvait être sûr que l'augmentation de la circulation soit limitée à 10 % cela serait un moindre mal. L'échangeur de Sous-Moulin a été construit aux grands frais des contribuables et le parti écologiste ne comprend pas pourquoi Chêne-Bourg veut minimiser son utilisation. La proposition du parti écologiste serait qu'une étude globale de circulation Arve et lac se fasse avec le concours des communes et de l'Etat. Par conséquent nous voterons contre ce projet qui est une pièce maîtresse de réalisation d'une route à grand trafic".

M. HENRY pense qu'il est indispensable que notre Conseil administratif prenne une position et réunisse les trois communes, ainsi que les bureaux d'ingénieurs de circulation afin de faire une synthèse des trois études qui ont été faites.

Pour répondre à M. SOMMARUGA, M. BOISSONNAS indique que la proposition du parti libéral visait à éviter un blocage complet du projet. Il semblerait judicieux, dans une première étude, d'aménager à moindres frais ce carrefour, car le problème d'ordre financier existe.

M. MAXWELL rappelle qu'il a proposé en commission de créer un conseil régional de circulation.

M. DE BAY fait une déclaration n'engageant que lui-même :

"Mesdames, Messieurs les conseillers,

Il m'est demandé ce soir de me prononcer sur l'octroi d'un crédit de Fr 165'000,- destiné à financer la 1ère phase d'une étude en vue de la réalisation d'un passage inférieur routier, au carrefour avenue de Thônex, rue François-Jacquier et rue de Genève.

En cette circonstance, je fais abstraction de l'aspect politique de la chose.

Nous vivons dans une ville qui, par sa forme, sa situation géographique ainsi que par certaines réalisations effectuées par nos communes voisines, ne nous ayant, soit-dit en passant, jamais demandé notre avis, font que maintenant les problèmes de circulation deviennent extrêmement préoccupants.

Certains d'entre vous pensent, éventuellement, qu'un crédit de Fr 165'000,- c'est beaucoup. D'autres estiment que la proposition soumise ne correspond pas à nos problèmes. D'autres encore pensent que nous devrions peut-être approcher les autorités de Chêne-Bourg afin de partager si faire se peut, le crédit demandé.

Personnellement, je dis qu'à force de tergiverser, nous n'arriverons jamais à concrétiser une idée. L'un de nos conseillers administratif a dit, à juste titre, que nous devons une fois "être le porte drapeau" d'une proposition de réalisation relative au trafic routier.

Alors, pourquoi ne pas commencer une fois à mettre en oeuvre un processus visant à proposer à l'Etat de Genève, plus particulièrement au Département des Travaux Publics, une solution qui corresponde aux attentes de nos communiers ?

Si cette traversée était un jour réalisée, cela n'empêcherait pas de continuer nos efforts pour aller encore plus loin, de mettre en place notre concept routier non seulement à court terme et à moyen terme mais, à long terme. Une traversée inférieure de la rue de Genève ne mettrait nullement en péril des réalisations telles que tunnel, artères de contournement, etc.

J'ai entendu dire que la traversée projetée augmenterait les nombres de véhicules, qu'elle ferait ceci, qu'elle ferait cela, bref qu'elle engendrerait passablement de problèmes.

Alors, je pose la question. Qui autour de cette table a-t-il les moyens de prouver les aspects négatifs d'une traversée ?

Personnellement, je ne les ai pas. Je ne suis pas un spécialiste. Pour moi, ladite traversée entre dans les actions à moyen terme. En tant que citoyen, comme tout le monde, je me suis aussi dit : "j'espère que l'on va pouvoir une fois entreprendre quelque chose face aux problèmes liés au trafic routier".

Aujourd'hui, nos trois Conseillers administratifs proposent d'entreprendre une étude. Cette étude nécessite au préalable l'octroi d'un crédit. Ces mêmes Conseillers n'ont jamais affirmé que c'était la solution miracle, par contre ils veulent qu'à Thônex, quelque chose bouge. A mon avis, ils ont entièrement raison.

En guise de conclusion, je voterai donc OUI et espère vivement que les habitants de Thônex se disent un jour : "tiens cela va mieux dans notre commune".

M. PIAZZALUNGA : dans un proche avenir la circulation de Thônex sera bloquée, si nous décidons de ne rien entreprendre, il ne faudra pas nous le reprocher dans quelques années. Ce que nous vous demandons ce soir est la possibilité d'étudier les prochaines propositions qui vous seront soumises.

M. RENGGLI fait la déclaration suivante :

"Je voudrais simplement vous faire savoir pourquoi les indépendants voteront "non" ce soir.

Tout d'abord vous dire que nous ne sommes pas contre ce tunnel, si celui-ci s'avère être la moins mauvaise des solutions. Cependant, nous n'aimons pas la pression qui est faite sur les Conseillers. En effet, mesdames et messieurs :

- 1) le croquis de ce tunnel ainsi que la demande de crédit d'étude y afférent nous ont été remis avec une convocation, pour en débattre le 16 mars 1993 soit il y a 2 semaines seulement. 48h. plus tard, ce projet passait en commission des finances.

Pourquoi cette hâte subite alors qu'en janvier et février, nous n'avions pratiquement pas eu d'activité ? (si seulement il en allait de même à l'échelon cantonal, pour la traversée de la rade par exemple !).

- 2) Autre élément et celui-là d'importance à nos yeux : la vive opposition rencontrée par les riverains du 1er tronçon de la route de Jussy. Notre Conseil administratif, lors de la séance publique d'information ne les a semble-t-il pas convaincus. Il est donc de notre devoir de les rassurer avant toute décision hâtive ce d'autant plus qu'ils ne semblaient pas connaître l'existence du plan localisé de quartier voté concernant la zone industrielle à développer sur leur artère, laquelle inmanquablement augmentera encore le trafic sur cette voie.

Le groupe des Indépendants n'a en aucun cas l'intention de freiner le dynamisme de nos trois Conseillers administratifs. Il est décidé à agir rapidement. Pour ce faire, après les vacances de Pâques, il demandera à être entendu par la commission de circulation, afin qu'il puisse soumettre sa proposition de concept et permettre ainsi, c'est essentiel, une réouverture sereine des débats".

M. SOMMARUGA : après réflexion, il est essentiel que le travail commence afin que l'on ait une image de ce plan de circulation. Il est indispensable d'avoir des solutions ouvertes qui permettent diverses propositions à ce problème ce qui évite les choix faits à l'avance. A ce jour, du point de vue financier, nous n'avons aucune garantie que l'Etat participera à cette réalisation. C'est pourquoi je voterai contre ce crédit d'étude.

M. le Président précise que ce projet a été présenté aux commissions de "Circulation", des "Travaux" et des "Finances" et qu'il a été accepté.

M. HENRY propose de ne pas bloquer cette étude, mais de reporter le vote du crédit en automne avec d'autres propositions.

M. RENGGLI déplore que les plans du concept routier ne soient présentés que ce soir au Conseil municipal et préconise, comme le propose M. HENRY, de reporter le vote de ce crédit en septembre.

M. GRANDGIRARD demande une suspension de séance de 5 minutes afin de faire une synthèse.

★

Lors de la reprise de la séance M. BOISSONNAS propose de limiter ce crédit à Fr 75'000,- afin de permettre d'étudier l'aménagement du carrefour av. de Thônex/rue François-Jacquier/rue de Genève.

M. SOMMARUGA la proposition faite par M. BOISSONNAS ouvre le débat c'est ce que nous souhaitons et j'invite le Conseil municipal à accepter cette solution.

Suite aux diverses modifications proposées par M. DE FELICE sur la formulation de la délibération elle a été votée comme suit :

- Vu les art. 30, al 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet d'un concept routier communal préavisé favorablement par le Conseil municipal en date du 31 mars 1992,
- Vu les débats des commission "Etudes & Urbanisme" et "Circulation" du 16 mars 1993,
- Vu les débats de la commission des "Finances" du 18 mars 1993,
- **A L'UNANIMITE,**

./.

(suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 75'000,- pour la 1ère phase d'une pré-étude en vue de l'aménagement du carrefour "avenue de Thônex/rue François-Jacquier/rue de Genève".
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit d'étude en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

7. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai de 10 jours.

8. Communications et propositions du Conseil administratif

8.1. M. SCHORER, Maire

8.1.1. Comptes 1992 :

La fiduciaire vérifie actuellement les comptes de l'exercice 1992.

8.1.2. Culture :

Une fois que le calendrier des manifestations chénoises sera établi nous pourrons à notre tour présenter celui de Thônex.

8.1.3. 20e anniversaire du jumelage avec Graveson :

L'organisation de la fête des 23, 24 et 25 avril 1993 est presque terminée.

8.2. M. FORNERONE, Vice-président du Conseil administratif

8.2.1. Thônex-Village :

Le Conseil administratif a reçu le projet de Thônex-Village qui sera présenté à la commission "Etudes & Urbanisme" afin d'avoir son préavis. Les architectes mandatés par les propriétaires viendront présenter ce projet aux commissions.

8.2.2. Transformations :

Un crédit sera demandé aux diverses commissions et au Conseil municipal pour les transformations de l'Auberge communale et de la Salle des Fêtes.

8.2.3. Maison Chennaz :

La future affectation de cette maison sera présentée aux commissions concernées.

8.2.4. Forage géothermique :

Le forage devrait démarrer d'ici une semaine.

8.2.5. Route de Mon-Idee :

Le Conseil administratif va intervenir afin de limiter la vitesse sur cette route à 50 km/h.

8.3. M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif

Pas de communications.

9. Propositions individuelles et questions.

- 9.1. M. BOISSONNAS une séance d'information est prévue le 1er avril pour les habitants de l'avenue des Verchères et du chemin Jules-Dufresne, concernant un projet de changement d'affectation de zone de la parcelle N° 3245. Je m'étonne que ce projet n'ait pas été présenté à la commission "Etudes & Urbanismes".

M. FORNERONE : Le Conseil administratif a été informé ce jour de cette réunion et il s'agit pour l'instant d'une démarche d'ordre privé.

- 9.2. M. POUILLY , au nom de l'association des habitants de Mon-Idee, trouve que la limitation de vitesse à 50 km/h. est une très bonne chose.

- 9.3. M. MAXWELL : comme chaque année une semaine d'animation est organisée au collège de Claparède. Cette année le sera "le train".

- 9.4. M. SOMMARUGA : suite à un meeting qui a eu lieu à Thônex concernant les avions FA18, un article de presse signale que M. le Maire aurait qualifié les promoteurs de cette initiative comme étant les ennemis de la patrie. Est-ce que ces propos sont exacts ?

M. SCHORER : mes propos ont été les suivants "celui et ceux qui sapent le moral du soldat sont des ennemis de l'armée"

- 9.5. M. GRANDGIRARD : estime que l'arrêt du bus 31, à la hauteur de la douane de Moillesulaz, est très dangereux et il serait navré qu'il y ait un accident.

M. BOISSONNAS : est du même avis que M. GRANDGIRARD et la solution serait de faire passer ce bus en alternance avec le bus C à l'avenue Tronchet. A revoir en commission.

M. POUILLY : estime que l'arrêt du bus 31 à Moillesulaz est judicieux, car il évite que les élèves traversent la route de Jussy.

M. DE FELICE : serait-il possible de déplacer le terminus du bus 31 et de conserver l'emplacement actuel comme simple arrêt ?

M. ZOGG : Cette question sera transmise à la commission de circulation.

- 9.6. M. BOISSONNAS : il y deux ans la fraction libérale avait fait un projet concernant les plantations sur la commune, qu'en est-il ?

M. FORNERONE : Le Conseil administratif va se renseigner auprès des services concernés.

- 9.7. M. FISCHER : serait-il possible d'agrandir le couvert à vélos situé près de l'arrêt du bus 31 à la douane de Moillesulaz ?

M. FORNERONE : Le Conseil administratif a pris note.

- 9.8. M. RENGGLI s'étonne ne plus recevoir les "dates à retenir" des séances de commissions et du Conseil municipal.

M. PIAZZALUNGA : Les dates des séances commissions sont fixées selon les urgences qui se présentent.

M. FORNERONE : précise à M. RENGGLI, qu'un locataire va emménager dans la maison SAVOY le 1er avril 1993.

- 9.9. Mme BABEL : suite aux importants travaux en cours ne serait-il pas judicieux d'organiser une visite "portes ouvertes" des différents bâtiments communaux afin que les communiens se rendent compte des différentes réalisations sur la commune ? (voirie, piscine, local des pompiers, centre des Loisirs).

M. ZOGG : concernant les locaux des sapeurs-pompiers une journée "portes ouvertes" sera organisée au mois d'octobre par M. CONSTANTIN, nouveau commandant.

M. PIAZZALUNGA : informe qu'en ce qui concerne la crèche les travaux extérieurs sont terminés et toutes les remarques apportées au sein de la sécurité sont effectuées.

- 9.10. Mme BABEL : serait-il possible d'avoir un photocopieur dans la salle du Conseil municipal ?

9.11. M. RENGGLI

9.11.1. Concernant l'environnement, en lieu et place d'un crédit d'étude très coûteux, pourquoi ne pas revenir au concours d'idées ? Laissons faire l'imagination de nos architectes, les mettant ainsi en concurrence. Nous aurions peut-être ensuite des paramètres valables pour fixer nous-mêmes l'enveloppe des prix.

9.11.2. Qu'en est-il de notre demande de mise à disposition d'une subvention annuelle supérieur à Fr 500'000,-- à notre Fondation communale ? Nous considérons notre inaction, à ce jour, comme un appauvrissement. Pourtant, la construction ou l'acquisition des logements sociaux n'a jamais été d'une aussi urgente gravité et notre parc immobilier communal est bien maigre. La Confédération met à disposition, à cet effet et pour relancer la construction Fr 300'000'000,- de francs (Fr 700'000,- maximum par projet). Pour votre information : Bernex, par exemple, envisage d'investir 73 millions pour le logement, d'ici l'an 2000.

M. SOMMARUGA : la proposition de M. RENGGLI est judicieuse et il faudrait l'aborder au sein de la commission d'"Urbanisme".

9.12. M. GOBET : le parti écologiste propose, pour encourager la accession à la propriété des jeunes, une forme de coopérative avec aide communale.

9.13. M. RENGGLI : vous l'avez certainement constaté, lors de manifestation ou spectacles à la salle des fêtes, le parking est vite complet. Ne pourrions nous pas installer une signalisation automatique lumineuse des places de parcs disponibles dans les différents parkings de la commune ?

9.14. M. HENRY : c'est avec émotion que je prends la parole car j'ai décidé que ce soir serait mon dernier conseil municipal. Après 28 ans de présence, il est temps de laisser ma place. Je remercie donc tous mes collègues actuels et anciens, ainsi que la commune de Thônex qui m'a beaucoup apporté.

M. SCHORER : nous sommes tous surpris de cette décision, et c'est avec une émotion mal dissimulée qu'une page de Thônex se tourne. Je vous demande à tous de l'applaudir.

Applaudissements nourris.

10. A HUIS CLOS : Préavis à une demande de naturalisation :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à la demande de naturalisation suisse, ressortissant à la commune de Thônex de :

10.1. M. **CHEONG CHEN CHUAN** Chueng Fiou, 1948, de nationalité mauricienne, célibataire.

*

La séance est levée à 23h.10.

Le Président :

Le Secrétaire :

Jean-Claude ZOGG

Claude ROSSIER

Le Secrétaire-rédacteur :

Philippe GUEX

Annexe : Tableau de M. MAXWELL concernant les avantages et désavantages du projet de dénivelé du point 6 de l'ordre du jour.

PROJET DE CIRCULATION COMMUNALE – DENIVELE
(M. S. MAXWELL)

AVANTAGES	DESAVANTAGES
1. Circulation locale ou intra-communale des voitures et des camions plus fluide (à l'exception des piétons et des cyclistes)	Circulation de transit plus fluide donc : - augmentation du trafic de transit et pendulaire - augmentation du trafic périphérique - augmentation générale de la circulation - augmentation du bruit et de la pollution sur l'ensemble de la commune - diminution de l'état de santé de la population - diminution de la sécurité
Diminution du trafic Adrien-Jeandin / avenue Tronchet * *(Tronchet peu probable)	- Augmentation du trafic de transit de la rue de Genève surtout avec perméabilité grandissante des frontières (rue de Genève secteur à sauvegarder selon projet) - 2 trajets sans obstacles sans feu sans arrêts (dénivelé) entre la Haute Savoie et le canton de Genève - Nombre de personnes concernée à moyen terme : 1 million.
3. Dénivelé facilite l'accès de la route Blanche au nord de la commune.	- Facilite également le trafic de transit arrivant de France, l'accès à travers Thônex (exemple : par Pierre-à-Bochet/Plateau de Frontenex) à une future traversée de la rade. - Augmentation du trafic transitoire
4. Une seule route pour le trafic intra-communal et de transit (coût)	- Utopique : la seule commune au monde qui réussirait ce pari !
5. Diminution du bruit à cause du tunnel	- Apparition de bruit de sorties brusques et violentes plus dérangeant que le bruit constant. Accélération dans la montée le soir, plus de pollution.
6. Autres :	- Aucun avantages pour les piétons et les cyclistes - Attente pour les piétons et les cyclistes pas pour les voitures !
7. Esthétique du tunnel :	- Douteuse, macadam des années soixante.

Commune



de Thônex

AVIS

1. Dans sa séance du 11 mai 1993, le **CONSEIL MUNICIPAL** a formé son **BUREAU** comme suit :

Président	:	M.	Jacques	BOISSONNAS
1er vice-président	:	M.	Cédric	PAYCHERE
2e vice-président	:	M.	Henri	GOBET
Secrétaire	:	M.	Carlo	SOMMARUGA
Vice-secrétaire	:	M.	Anne	LEON
Secrétaire-rédacteur	:	M.	Philippe	GUEX

2. Quant au **CONSEIL ADMINISTRATIF**, il a réparti ses fonctions comme suit :

Président et Maire	:	M.	Jean-Pierre	FORNERONE
Vice-président	:	M.	Clément	PIAZZALUNGA
Membre	:	M.	Roger	SCHORER
Secrétaire général	:	M.	Philippe	GUEX

*

Thônex, le 13 mai 1993
\\CM\BUREAU93.94

